

# UN PROJET DE TRAVAUX ? UNE QUESTION SUR LES AIDES ?

## Renseignez-vous !

**maison de l'habitat**  
Caen la mer

16, rue Rosa Parks à Caen  
(siège de Caen la mer aux Rives de l'Orne)  
Tél. 02 31 38 31 38  
maison.habitat@caenlamer.fr

### Des permanences de nos conseillers partenaires\*

Pour une information personnalisée et gratuite, près de chez vous :

**Maison de l'Habitat**  
3<sup>e</sup> jeudi  
du mois  
9h-12h30

**Giberville**  
Mairie  
2<sup>e</sup> mercredi  
du mois  
13h30-16h30

**Ouistreham**  
Mairie  
1<sup>er</sup> mercredi  
du mois  
10h-12h

**Thue et Mue**  
Mairie déléguée  
de Bretteville  
l'Orgueilleuse :  
3<sup>e</sup> jeudi du mois  
14h-17h

Dates et lieux susceptibles d'évoluer :  
**programme à jour sur caenlamer.fr**

### \*LES CONSEILLERS PARTENAIRES, MISSIONNÉS PAR CAEN LA MER

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

**CDHAT**  
HABITAT - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRES

**BIOMASSE NORMANDIE**

### LES PARTENAIRES FINANCIERS AUX CÔTÉS DE CAEN LA MER

**PRÉFET DU CALVADOS**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Agence nationale de l'habitat**  
Anah

**RÉGION NORMANDIE**

**Action Logement**

**PROCIVIS**  
CALVADOS

# POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT:

Un seul endroit, la Maison de l'Habitat



Maison de l'Habitat  
16, rue Rosa Parks à Caen  
(siège de Caen la mer aux Rives de l'Orne)

# PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

## C'est quoi ?



**Joël BRUNEAU**

Président de la Communauté urbaine Caen la mer



Afin d'accélérer la rénovation des logements privés, la Communauté urbaine Caen la mer lance un Programme d'Intérêt Général pour l'Amélioration de l'Habitat.

Ce nouveau dispositif propose des conseils gratuits et des aides financières à la rénovation (sous conditions) pour les propriétaires de leur logement, ainsi que pour les copropriétés.

Ce programme concerne les travaux de rénovation énergétique, de lutte contre l'habitat indigne, d'adaptation à la perte d'autonomie et de rénovation des copropriétés.

La Maison de l'Habitat est à votre disposition pour vous renseigner sur toutes ces aides !

## Pour qui ?



## Pour quels travaux ?



**Isoler son logement** ou **changer son mode de chauffage** pour gagner en confort et réduire ses factures



**Adapter son logement** à la perte d'autonomie



**Engager une réhabilitation lourde** de son logement



**Rénover les parties communes** de sa copropriété

**Attention !**  
Ne pas commencer les travaux avant l'accord des différents financeurs.

## Quels avantages ?



**Pour tous : des conseils personnalisés**, quel que soit votre projet.



**Des aides financières** pouvant atteindre 50 % du montant de vos travaux.



**Des avantages fiscaux** pour les propriétaires bailleurs.



**Un accompagnement gratuit pour le dépôt de votre dossier :** définition des travaux, recherche de financement, calcul du reste à charge.

